

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numero de téléphone :

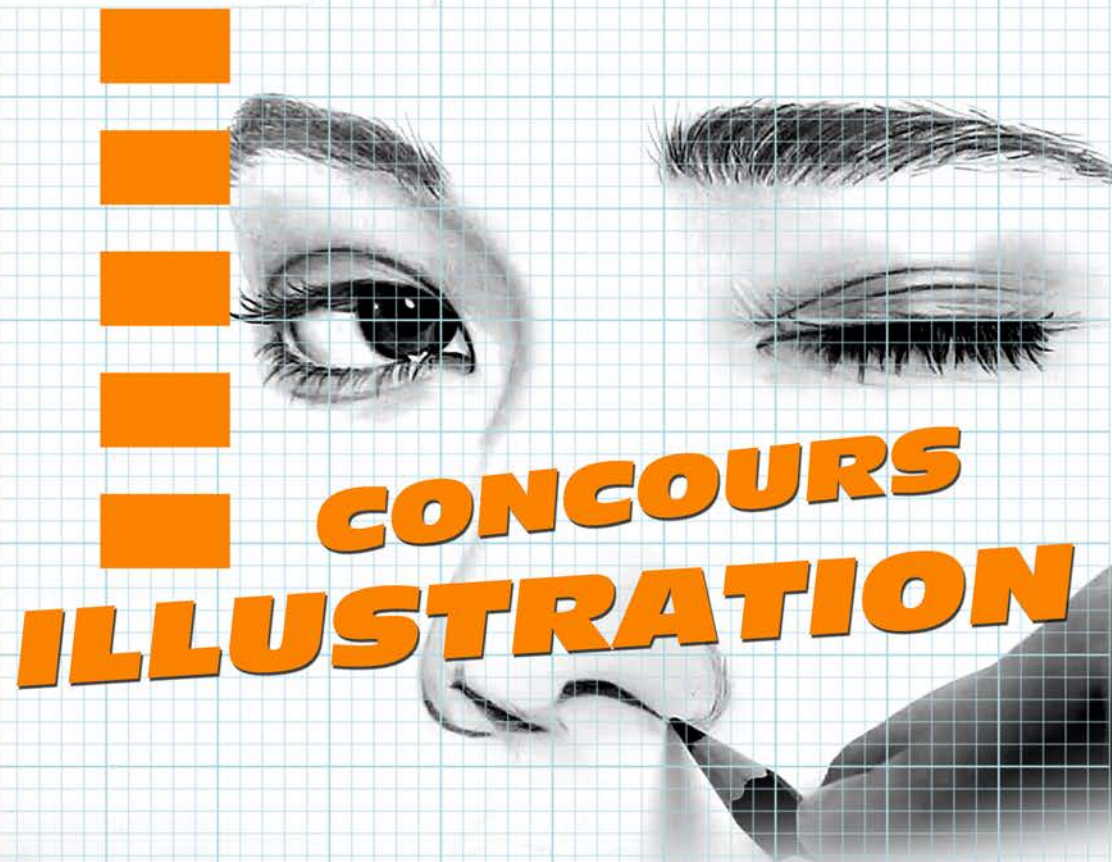
Adresse Mail :

Je soussigné,, accepte les conditions du concours et respecte son règlement.

Signature

CONTACTS

Baptiste CERON / baptiste.ceron@smvic.fr / 04 76 64 86 82 - 06 30 06 14 76
7 rue du colombier 38160 Saint-Marcellin



CONCOURS ILLUSTRATION

**Réalise une illustration
qui sera utilisée sur les supports
de communication de la **fête du jeu**
Date de dépôt jusqu'au **21 février 2020****

CONTACTS

Baptiste CERON / baptiste.ceron@smvic.fr / 04 76 64 86 82 - 06 30 06 14 76
7 rue du colombier 38160 Saint-Marcellin

Tu as entre 11 et 17 ans et souhaites mettre en avant tes talents de dessinateur... alors n'hésite plus ! Le service jeunesse Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté te propose de créer une illustration qui sera utilisée pour la réalisation de l'affiche et des flyers de la **fête du jeu** qui se déroulera le samedi 6 juin 2019 à Saint-Antoine-l'Abbaye.

Pour participer au concours, il te suffit de réaliser une illustration selon les détails techniques ci-dessous, de remplir la fiche de renseignements (P4 de ce document) et de retourner ta création :

- Soit par voie postale ou directement au service jeunesse à la Maison de l'Intercommunalité (7 rue du colombier 38160 Saint-Marcellin).
- Soit par mail à l'adresse suivante : baptiste.ceron@smvic.fr

Détails techniques :

Tu as la possibilité de proposer un dessin ou un format numérique. Les supports de communication seront finalisés au format portrait (à prendre en considération pour ta création).

- Dans le cas d'un dessin, nous le faire parvenir sur un **format papier A4 - 21X29,7** (aucune condition particulière sur la technique de dessin utilisée),
- Pour le format numérique, respecte le format **A4 portrait, une résolution de 300 pixels/pouce et en .JPEG**,
- L'illustration ne doit pas comporter de textes,
- Respecte les thèmes **«le jeu et les années folles»**,
- Les réalisations devront nous être fournies avant le **21 février 2020**,
- Possibilité de réaliser ton oeuvre seul ou en groupe, et, si tu le souhaites, être accompagné (ex : par un enseignant en art plastique au sein de ton établissement scolaire).

L'illustration sera choisie par un jury selon les critères énoncés ci-dessus.

Le gagnant sera invité lors de la fête du jeu et se verra offrir un lot surprise.

* Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder à la Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère leurs droits d'auteur ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à leur création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français. **Les fichiers des images utilisées devront être fournis** et devront respecter la réglementation des droits d'auteur.

Afin de pouvoir exploiter ton illustration en vue de réaliser un support de communication, voici quelques conseils :

Dans le cas d'une illustration sans fond, reporte toi aux détails techniques cités précédemment. Evite de faire des coupes sur ta création :



Dans cet exemple, l'image est difficile à exploiter car elle est coupée sur les côtés.



Voici ce qu'il faut faire

Dans le cas où ton illustration comporte un fond, utilise des couleurs unies en haut et en bas de ta création :



Cette illustration est difficile à exploiter car les couleurs en haut et en bas ne sont pas unies, ce qui ne facilite pas l'insertion de texte.

Voici ce qu'il faut faire, les couleurs en haut et en bas de l'illustration sont unies. Nous pouvons ainsi insérer du texte.

